

En ces temps d'ouverture de la 1<sup>ère</sup> catégorie, une étude réalisée par la Fédération de Pêche de Haute-Garonne fait état de l'efficacité des mesures de gestion piscicole sur les populations de salmonidés et sur leur pêche. Vous trouverez ci-après, un article qui présente les résultats de ce travail, résultats qui vont bien au delà de la seule gestion « Truite » de nos parcours et qui remettent en cause nombre de nos certitudes et préjugés.

A méditer...

Yann DAVITOGLU  
Ingénieur Milieux Aquatiques  
FDAAPPMA 17

-----

Il y a bien des années que, pour la gestion des populations de truites, nous faisons évoluer une réglementation très ancienne... Depuis cinquante ans, cette réglementation porte sur la limitation du nombre de captures, qui a évolué de « sans limite » à 15 puis 10 dans mon département (Hautes-Pyrénées, 65), et la taille légale de capture qui n'a que peu varié : 18 cm dans les petits ruisseaux, 20 cm dans les autres, et enfin, 23 cm dans les rivières à « grand débit ». Aujourd'hui, des études initiées par la Fédération de pêche de Haute-Garonne et son Directeur Olivier PLASSERAUD, viennent bousculer nos habitudes et les certitudes qui s'y attachent...

Le monde de la pêche est confronté, depuis toujours, au doute. Il est vrai que l'ignorance des mécanismes de la nature avait de quoi le décontenancer, dès lors que ses responsables, il y a une cinquantaine d'années, ont voulu influencer sur la gestion des milieux aquatiques... Ou au moins pensaient-ils pouvoir le faire ! Puis, peu à peu, les connaissances progressant, ils ont tentés de combler cette ignorance.

### **Certitudes qui valaient connaissance scientifique !!!**

En fait de connaissance, aux débuts de l'halieutisme, il ne s'agissait que d'empirisme, acquis grâce à l'observation, le plus souvent subjective et anthropomorphique. Ces connaissances ont conduit à des règles de gestion dont la réglementation pêche actuelle est l'héritière directe. **Tailles légales de capture et nombre de prises autorisées par jour et par pêcheur, voilà ce qui fait, avec la mise en réserve, cette réglementation qui est la même depuis plus de cinquante ans.**

Nos anciens avaient acquis la certitude que ces mesures, prises d'abord dans l'intérêt des pêcheurs, action honorable qui répondait au fonctionnement démocratique de nos instances, ainsi qu'accessoirement dans l'intérêt des poissons dont ils percevaient bien qu'il fallait les préserver, étaient la seule réponse à apporter pour une exploitation durable des ressources piscicoles. Évidemment toutes ces restrictions s'accompagnaient de nombreux reempoissonnements, destinés à garantir un maximum de prises dans les paniers des adhérents. L'intime conviction qu'on agissait à bon escient s'était même muée en quasi certitude scientifique... **« On connaissait tout des rivières et on pensait alors que plus on en lâchait et plus il y en aurait ! »** Je suis de ceux qui ont entendu proférer à de nombreuses reprises que s'il y avait encore des Truites dans les rivières, c'était parce qu'on en lâchait beaucoup, mais pas encore suffisamment ! Il a fallu bien du temps, pour certains, avant d'en revenir et d'autres le pensent encore de nos jours...

Même la garderie fédérale, devenue CSP puis ONEMA, tout au long de son histoire, a misé à un moment donné sur une politique du « tout alevinages », pour en revenir voici une quinzaine d'années.

***Du côté des AAPPMA, certaines n'ont pas compris ce revirement et, de nos jours encore, du fait de conviction anciennes et parfois d'un manque d'information, ne se sont pas faites forcément à cette idée.***

Pourtant, est apparu il y a déjà quelques années, le concept de gestion patrimoniale, lorsque nos fédérations ont recruté massivement des scientifiques, croyant qu'un gain en technicité leur conférerait plus de crédit. Ces scientifiques nous ont prouvé ce que nous pressentions : ***il vaut mieux intervenir sur le milieu que sur les populations de poissons.*** Les lâchers massifs étaient « l'arbre » qui cachait essentiellement, dans une démarche s'apparentant à la « politique de l'autruche », la « forêt » de rivières dégradées, peu favorables à une espèce qui y abondait peu de temps auparavant. La même société de consommation, qui avait altéré les rivières, captées, draguées, polluées, à la fin du XXe siècle, se retrouvait aussi dans le monde de la pêche, et nos AAPPMA se livraient à un concours/une surenchère, qui se quantifiait en tonnage de Truites déversées !

De ce fait, le poids du passé aidant, la plupart d'entre nous ne se posaient aucune question... Ou plutôt ne voulaient pas s'en poser, jusqu'à ce que...

Jusqu'à ce que de premières découvertes incitent à aller plus en avant, à vouloir faire la lumière sur la rivière, les poissons, nos actions, leurs résultats... Ces résultats, en fait, nous ne les connaissions pas vraiment et l'on peut même soupçonner que certains d'entre nous ne voulaient pas les connaître, inquiets de devoir remettre en cause d'un coup trente ans de pratiques et surtout leurs convictions, leurs certitudes. Découvrir que l'on s'est décarcassé en pure perte n'a rien de valorisant en vérité !

Mais le progrès avance inexorablement et le monde de la pêche acquiert sans cesse de nouvelles connaissances.

La démarche engagée dans la Haute-Garonne pour connaître l'origine des Truites qui peuplent le fleuve fait partie de ce mouvement. Il faut rendre ainsi hommage à Norbert DELPHIN et son équipe, pilotée par Olivier PLASSERAUD qui n'ont pas hésité à surmonter bien des tabous et même à abattre au passage certains totems ! ***Un travail dont l'intérêt dépasse bien sûr de beaucoup les limites du département et même des Pyrénées.***

### **Le « laboratoire » de la Garonne**

Nous avons suivi les péripéties accompagnant la démarche entreprise par la Fédération 31, qui a décidé accessoirement voici 5 ans, de 2005 à 2010, dans le cadre d'une étude menée sur les Truites de Garonne, de ramener la taille légale de capture de la Truite de 23 à 20 cm sur toute la partie 1<sup>ère</sup> catégorie du fleuve... Abondamment critiquée par les détenteurs de convictions, dont la première partie de cet article explique comment elles se sont forgées, et même poursuivie devant le tribunal administratif, alors qu'il ne s'agissait que d'une mesure expérimentale s'insérant dans une vaste démarche, elle se s'est pas écartée de ses objectifs ; à savoir, faire la lumière sur une population de Truites et sur les impacts des activités humaines qu'elle subit du fait des pêcheurs avec leurs alevinages et, bien sûr leurs prélèvements. Les premiers résultats viennent de tomber. Ils sont passionnants.

Comme elle devait d'abord l'information à ses Présidents d'AAPPMA, la Fédération a tenu voici quelques semaines une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle Olivier PLASSERAUD leur a livré l'ensemble des données récoltées en

collaboration avec l'équipe de Francis DAUBA (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse).

Pour vous remémorer le contexte, un premier constat a été établi voici quelques temps déjà selon lequel les poissons de Garonne semblaient affectés par des problèmes de fertilité. On s'est donc employé à éclairer un certain nombre de zones d'ombres sur ces poissons eux-mêmes, en s'efforçant de répondre à plusieurs questions :

- Quid de la stérilité supposée de ces Truites ? Sur ce point, les réponses viendront plus tard. Des études génétiques et hormonales sur des échantillons de poissons sont en cours.
- Ces poissons sont-ils d'origine sauvage ou les produits des importants lâchers d'alevins et de Truites maillées effectués ces dernières décennies pour tenter de pallier l'évidente raréfaction des Truites sur certains secteurs de Garonne (en aval) ?

Sur ce dernier point, on dispose donc depuis peu des premières réponses.

Les deux premières années d'investigation ont été considérées comme des années témoin, qui ont permis d'établir un point zéro (état initial).

En 2008, toujours dans le cadre de cette démarche expérimentale, il y a eu réduction de la taille légale de capture de la Truite en Garonne de 23 à 20 cm. Parallèlement, un parcours sans panier (no-kill) a été créé à Arlos et une décision, également d'une haute importance, s'est appliquée à la Garonne amont : l'arrêt total des alevinages sur 7 km de fleuve. On comprendra donc que, lorsque nous parlons de laboratoire, c'est bien de cela qu'il s'agit, la Fédération ayant décidé de transformer la Garonne en champ d'investigations.

Avec la réduction de la maille, on attendait de voir si cela impacterait fortement, à la fois le panier du pêcheur et aussi et surtout la population de Truites. Cependant, concernant l'impact sur la biomasse, Olivier PLASSERAUD exprimait déjà des doutes considérant qu'**à l'intérieur d'une cohorte, plus on descend en taille et plus le nombre d'individus est important. Ainsi, l'impact de la pêche se réduit à mesure que l'on diminue la taille légale de capture.**

Avec la création du parcours sans panier, on souhaitait observer l'évolution des populations sur un secteur préservé de tout prélèvement.

Enfin, avec le tronçon de 7 km privé d'alevinage, on espérait pouvoir disposer de données particulièrement intéressantes, une fois encore, sur l'évolution de la population salmonicole.

Avec toutes ces données à leur disposition, les Présidents des AAPPMA haut-garonnaises, qui avaient pris la décision initiale d'engager cette expérience au terme d'une consultation générale, sont donc en mesure, dès à présent, de décider des suites à donner à la démarche.

Nous sommes donc là dans l'exemplarité, avec une démarche scientifique pour fondement, complétée par une décision « politique » et collective, basée sur une dynamique de concertation.

Enfin, et c'est important, l'Administration avait aussi donné son aval à l'expérimentation.

« On avait un problème, et on a essayé de le régler tous ensemble » résume Olivier PLASSERAUD, avant d'établir les premiers constats. Ces derniers sont particulièrement troublants voire même dérangeants...

## **La réglementation de la Pêche n'est un levier d'action, ni sur l'écologie de la rivière, ni sur la préservation du poisson**

Cette affirmation, Olivier PLASSERAUD l'assène avec un plaisir gourmand car, avant même que l'ensemble des résultats ait été connu, il nous avait confié pressentir ces conclusions, grâce aux études déjà menées auparavant. Mais il fallait le confirmer pour pouvoir ensuite le formuler ainsi.

***L'on sait bien que jamais la pêche à la ligne n'a fait disparaître la moindre espèce où que ce soit...*** Mais l'étude réalisée nous confronte à des évidences encore plus fortes encore.

***« Nous sommes incapables de mettre en évidence une incidence de la réduction de la taille légale de capture sur la population de Truites de Garonne. Par contre, elle a eu un fort impact sur le panier du pêcheur »*** nous a révélé Olivier.

Et d'ajouter : ***« Nous nous sommes nettement surestimés en considérant que le pêcheur avait une influence sur la population ! Il ne faut pas confondre non plus halieutisme et écologie ! »***

Selon lui, ***la Garonne n'est pas non plus forcément une exception et le modèle ainsi révélé s'appliquerait à toutes les rivières « perturbées »*** comme elle, sur lesquelles les pêcheurs, durant un laps de temps plus ou moins long (en général, plusieurs dizaines d'années), ont consenti de gros efforts pour tenter d'y maintenir la Truite.

Pour en venir à l'étude menée sur les populations de Truites, la période 2005-2010 a été marquée par de fortes variations inter-annuelles.

« Lorsque l'on suit une cohorte, on s'aperçoit qu'il lui arrive des tas de malheurs... La nature travaille à coups de masse, de telle sorte que nous pouvons affirmer que les gestionnaires de la pêche et les pêcheurs interviennent pour très peu au milieu de tout cela... ***Nous travaillons à la petite cuillère et la nature à la brouette, même si nous intervenons par centaines de milliers de poissons*** » explique t-il, en rajoutant que « les causes nous échappent ». Ces causes ce sont bien sûr celles sur lesquelles nous n'avons aucune prise : les épisodes météorologiques, les crues, la fonte des neiges, etc.

Ainsi, les variations observées dans la population salmonicole de Garonne interviennent de manière totalement indépendante des moyens de gestion qui y sont mis en œuvre...

***« On a ainsi pu observer que le no-kill avait souffert de la même façon que les secteurs pêchés avec panier, car les variations fortes prennent, dans tous les cas, le pas sur les variations induites par notre propre gestion »*** explique t-il aussi.

L'étude révèle aussi qu'il n'y a pas, comme on pouvait le penser, d'incidence entre la présence des géniteurs et celles des produits de la reproduction. Entre une année et la suivante, on ne trouve aucun lien.

***Un grand nombre de géniteurs n'induit pas mécaniquement un foisonnement d'alevins. Rien n'indique non plus qu'une baisse des géniteurs affecte l'abondance des juvéniles observée. Quelques géniteurs suffiraient donc à renouveler les cohortes – c'est aussi le cas, on le sait pour le Sandre par***

**exemple en 2<sup>ème</sup> catégorie.** Une fois encore, ce sont les aléas naturels qui pèsent le plus...

Autre constat : **le fait d'avoir réduit la taille légale de capture n'a pas eu d'impact sur la taille moyenne des géniteurs... De quoi balayer l'idée reçue selon laquelle plus on augmente la maille, plus on obtient de gros poissons en nombre supérieur de surcroît !** Cependant, on pressentait cela depuis longtemps, mais la démarche scientifique entreprise vient donc de le confirmer.

Et Olivier PLASSERAUD de révéler : « Avec la maille à 23 ou 20, on retrouve les mêmes poissons dans la rivière, on n'a pas décalé la taille moyenne en changeant la taille légale de capture ».

Cela s'est fondé sur une étude scalimétrique (observation des écailles qui permet de déterminer l'âge des poissons) sans précédent, puisque plus de 400 Truites ont été prélevées puis relâchées dans leur milieu, après prélèvement de plusieurs écailles, ensuite analysées en totalité pour réduire la marge d'erreur.

Trois stations ont été suivies en permanence tout au long de l'expérience et deux autres ont été choisies en plus pour conforter la démarche. Pour les stations principales : l'une a été choisie en amont du parcours « no-kill », une sur ce parcours et une en aval. Ceci a permis de suivre très précisément la croissance des individus depuis le stade 0+ (poisson de l'année).

### **L'origine des Truites de Garonne révélée**

Enfin, on a fait aussi toute la lumière sur l'origine des Truites qu'on trouve en Garonne. Cela veut dire qu'on est parvenu à différencier celles qui sont ou semblent véritablement sauvages, de celles issues des millions de poissons lâchés dans le fleuve depuis cinquante ans ou plus. Il s'agit là d'une étude sans précédent.

La scalimétrie, encore elle, permet d'obtenir « l'histoire de vie » des poissons. On s'est aperçu ainsi, qu'un poisson né en pisciculture gagne environ un an de croissance sur un poisson né en rivière et qu'il conserve ensuite cet « avantage » déterminant toute sa vie. C'est inscrit dans ses écailles et cela saute aux yeux grâce à la comparaison avec les poissons élevés à la pisciculture fédérale de Soueich.

***Un poisson de pisciculture naît plus tôt que dans le milieu naturel et il commence aussi à s'alimenter plus tôt, en n'éprouvant ensuite aucune difficulté à trouver sa nourriture puisqu'on la lui fournit.***

Ainsi, à l'âge de 3 ans, un poisson sauvage mesure en Garonne 15/16 cm, alors qu'un poisson issu de pisciculture atteint 24/25 cm.

Vous comprendrez par conséquent que, lorsque certains affirment qu'il ne faut conserver que les poissons de plus de 23 cm, parce qu'ils ont au moins 3 ans et qu'ils se sont reproduits une fois, ils ont tout faux. Si l'on part du postulat qu'une Truite se reproduit à partir de 3 ans, les sauvages sont déjà matures bien en-deçà de 20 cm et les introduites le sont au niveau de cette maille ou bien au delà au même moment.

Il est important de signaler qu'on parle ici de courbe de croissance et non pas de survie.

Cependant, malgré la conviction ainsi déjà acquise et pour ne laisser aucune place à l'à peu près, on va s'employer à confirmer l'observation par des études génétiques.

La Garonne présente ainsi une population composite, faite à la fois de poissons sauvages mais, pour une grande part aussi, de poissons nés en pisciculture, produits de décennies d'introductions.

Il était intéressant d'en évaluer la répartition... Et bien cela a été fait : on recense 30 % de Truites qu'on pourrait qualifier de « natives » de Garonne et 70 % de Truites issues des alevinages... Notons, car ce n'est pas neutre, que nous nous trouvons là dans un contexte « perturbé » au regard du SDAGE, alors qu'on se trouverait dans une situation bien différente dans un contexte fonctionnel en « bon état ».

En plus, on pensait que les Truites introduites avaient un taux de survie très inférieur aux Truites sauvages. L'étude a démontré le contraire. S'il est réellement un peu inférieur, il n'y a pas une différence très significative.

En conséquence, si l'on identifie 3 poissons lâchés pour 4 poissons présents dans les secteurs inventoriés pour les sujets d'un an (ce qui témoigne que les alevinages sont nécessaires et que la reproduction naturelle est faible), on régresse à 2 pour 1 lorsque l'on analyse les sujets les plus âgés. Les Truites issues des alevinages restent donc majoritaires.

Enfin, l'étude du no-kill a prouvé qu'on retrouvait exactement les mêmes proportions... Cela signifie qu'il y a migration de colonisation par les poissons lâchés, par dévalaison (supposition), qui viennent en quelque sorte combler les vides, même si il n'y a pas d'alevinage sur place.

On vient ainsi de mettre à jour l'énorme mobilité des poissons.

On s'interroge donc aussi sur l'amointrissement de la population lorsqu'on se déplace vers l'aval, vers Montréjeau notamment. Ne serai-elle pas le fait de l'arrêt, voulu dans le cadre de l'étude, des alevinages sur Marignac ?

On perçoit donc aussi combien ***une gestion par bassin ou sur l'ensemble d'un linéaire de rivière devient nécessaire, incontournable.***

Et Olivier PLASSERAUD de résumer ainsi la situation : « on a donc les poissons que mettent les voisins en amont ! »

### L'impact de la pêche

Enfin, l'impact de la pêche méritait aussi d'être quantifié et c'était même sans doute l'un des points fondamentaux...

Il faut donc savoir que des « contrôles paniers » ont aussi été mis en place et qu'un jeune ingénieur stagiaire est chargé d'en dépouiller les résultats, la campagne devant se poursuivre en 2011. Là aussi, on a déjà mis au jour des choses très intéressantes sur lesquelles nous reviendrons...

Nous vous indiquerons simplement :

- que 75 % des Truites capturées sont des Truites portions surdensitaires,
- qu'on n'en trouve quasiment plus aucune à l'approche de la fermeture – donc qu'il n'y a aucun impact sur la population installée,
- que la maille à 20 cm a apporté un 4<sup>ème</sup> poisson dans le panier des pêcheurs, puisque 25 % des poissons conservés mesurent entre 20 et 23 cm,
- et que ces poissons sont majoritairement aussi des Truites lâchées, vouées bien entendu à être reprises...

La population de Truites de Garonne n'a pas connu d'évolution quantifiable pendant la durée de l'étude. Enfin, et c'est essentiel par rapport à nos règles de gestion, on a évalué que le nombre de poissons par pêcheur et par jour était de 0,9 Truite...

Ceci apporte encore de l'eau au moulin d'Olivier PLASSERAUD lorsqu'il soutient que **réduire sans cesse le quota journalier de Truites ne sert à rien**.

Autre constat, et nous en finirons là : le parcours sans panier – qui ne représente que 5 % du linéaire – a attiré 20 % des pêcheurs recensés en juillet/août, démontrant qu'il y a pour ce type de « produit » une demande réelle, qu'on ne peut plus négliger.

A signaler que l'AAPPMA de Marignac a d'ailleurs décidé cette année de mettre un peu plus de 5 km de ses lots en « no-kill », ce qui représente sans doute une première de cette importance dans les Pyrénées, voire même en France.

Il reste à voir d'abord comment les pêcheurs locaux percevront la nouveauté, car la clientèle « no-kill » est plutôt celle des touristes pêcheurs.

Ainsi peut-on comprendre que **la réglementation telle que nous la connaissons aujourd'hui n'a qu'un impact illusoire sur une population piscicole... Elle n'a d'effet semble-t-il que sur l'esprit du pêcheur et des gestionnaires de la pêche, ancrés dans des certitudes que cette étude semble aujourd'hui devoir faire voler en éclats...**

René LACAZE

► Extraits simplifiés de l'article « O. PLASSERAUD et la Fédé 31 ébranlent nos certitudes » paru dans la Gazette Officielle de la pêche et de l'Eau, n°2027 du 25 février 2011.